

LE BILAN DE COMPÉTENCES



LE BILAN DE COMPÉTENCES

Le bilan de compétences est une démarche règlementée par le Code du Travail définie notamment par les articles R.6313-4 à 8. Comme le précise l'article L.6313-4 du Code du Travail, le bilan de compétences a pour objet de « permettre à des travailleurs d'analyser leurs compétences professionnelles et personnelles ainsi que leurs aptitudes et leurs motivations afin de définir un projet professionnel et, le cas échéant, un projet de formation ».

LES ENJEUX du bilan de compétences

Les enjeux et bénéfices d'un bilan de compétences sont bien souvent multiples. Ils peuvent être de :

- Discerner ses priorités professionnelles
- Dévoiler son potentiel et ses modes de fonctionnement
- Être accompagné pour traverser une période d'incertitude, de transition
- Trouver une nouvelle voie professionnelle en adéquation avec ses aspirations
- Retrouver une motivation au travail
- Étayer sa confiance en soi et en son identité professionnelle
- Préparer une mobilité interne ou externe
- Donner du sens à son avenir professionnel

LES OBJECTIFS

Bâtir son projet professionnel ou valider un projet de formation

- Définir les atouts et les satisfactions issues de son parcours professionnel et personnel
- Identifier les centres d'intérêts, les motivations, les aspirations à favoriser dans le cadre d'un projet professionnel
- Définir le socle de compétences acquises, les ressources et modes de fonctionnement en soutien d'un projet professionnel
- Valider les compétences transférables et les axes de développement au regard du projet professionnel défini
- Identifier le ou les projets qui sont en cohérence avec le parcours, les aspirations et les besoins pour l'avenir. S'assurer de la viabilité de ce projet
- Définir le plan d'action à court et moyen terme

LES MODALITÉS



Le bilan de compétences peut se réaliser en présentiel à mon cabinet de Beauvais (Oise), à distance ou en mixant les deux approches.

Les séances du bilan de compétences sont planifiées en amont avec le bénéficiaire en fonction de ses disponibilités. Nous élaborons un planning prévisionnel de 8 séances de 2 h 30 à 3 h, avec généralement 1 séance par semaine. Ce planning peut être ajusté en fonction des besoins et des contraintes personnelles ou professionnelles du bénéficiaire. Si la situation le nécessite, le planning peut être modifié au cours du bilan de compétences.

ACCESSIBILITÉ

Le site de Beauvais est accessible aux personnes à mobilité réduite. Pour toute autre situation de handicap, merci de bien vouloir nous contacter. Nous étudierons ensemble comment vous accueillir de façon optimale ou quelle alternative vous proposer.

FINANCEMENT

Différentes solutions de financement de votre bilan existent : CPF, plan de développement des compétences, autofinancement. Nous sommes à votre disposition pour vous guider dans votre choix en fonction de votre situation : *salariat, chef d'entreprise, profession libérale, demandeur d'emploi, agent de la fonction publique...*



DÉLAI D'ACCÈS



Dès que vous nous contactez, nous fixons ensemble un premier rendez-vous permettant d'analyser votre demande et vos attentes. Ce premier rendez-vous est sans frais et sans engagement. A l'issue de ce rendez-vous, le bilan pourra se poursuivre dès réception de l'accord de prise en charge ou dès signature de la convention de la prestation, selon le mode de financement choisi. Dans le cas d'un financement par le Compte Personnel de Formation – CPF -, un délai obligatoire de 11 jours ouvrés entre la date d'envoi de notre proposition de commande et la date de début de la formation mentionnée dans la proposition doit être respecté.

CONTENU DU BILAN

Conformément à l'article R. 6313-4 du Code du travail, le bilan se déroule en 3 phases.

Voici les grandes étapes du bilan de compétences. La démarche est personnalisée et ajustée au gré des attentes et besoins de chacun.

ENTRETIEN PRÉALABLE

Réalisé en amont du bilan de compétences, il permet :

- de m'exprimer votre demande et vos attentes vis-à-vis du bilan
- de vous exposer le processus du bilan , les méthodes et outils utilisés
- de me présenter à vous et vous expliquer quel est mon rôle à vos côtés

Durée : entretien de 30 à 45 minutes, gracieux et sans engagement (temps hors bilan)

1 | PHASE PRÉLIMINAIRE

LES OBJECTIFS – PHASE 1

- Analyser votre demande et vos besoins, fixer les objectifs personnalisés du bilan
- Déterminer le format le plus adapté à votre situation et vos besoins
- Définir conjointement les modalités de déroulement du bilan

Méthodologie : Entretien individuel

Durée : 45 minutes à 1 heure

2 | PHASE D'INVESTIGATION

Un travail de réflexion est effectué en amont de chacune des séances de travail par le bénéficiaire et sert de support de travail lors des entretiens en face à face.

LES OBJECTIFS – PHASE 2

- Analyser les motivations et intérêts professionnels et personnels

- Approfondir la connaissance de soi et prendre conscience de ses modes de fonctionnement
- Identifier les compétences, les aptitudes professionnelles et personnelles
- Étudier la transférabilité des compétences et des acquis professionnels
- Construire un projet professionnel et en vérifier la pertinence, ou élaborer une ou plusieurs alternatives

1 | LE BILAN PROFESSIONNEL

- Analyse du parcours de vie professionnelle
- Élaboration du portefeuille de compétences et des qualités déployées au travail, définition des potentiels non forcément explorés ou développés jusqu'ici
- Étude de la transférabilité des compétences et des acquis professionnels.

Méthodologie : entretiens individuels, photolangage, mind-mapping, synthèse sur documents de travail

Durée : Environ 3 heures

2 | LE BILAN PERSONNEL

- Détermination de ses valeurs et ressources au travail
- Profil de personnalité et investigation auprès de l'entourage personnel et professionnel
- Identification des points de vigilance dans son mode de fonctionnement et des axes d'amélioration

Méthodologie : entretiens individuels, questionnaires sur la personnalité, exercices de réflexion et de formalisation.

Durée : Entre 4 et 6 heures.

3 | LA PROJECTION PROFESSIONNELLE

- Identification des motivations et intérêts professionnels
- Clarification du projet de vie et du sens à donner à sa future vie professionnelle

Méthodologie : entretiens individuels, exercice de projection, questionnaires

Durée : Entre 2 et 3 heures

4 | ÉLABORATION DU PROJET PROFESSIONNEL

- Travail approfondi sur les « pistes métiers »

- Réalisation d'entretiens conseils et d'enquêtes métiers. Confrontation à la réalité du marché des projets professionnels envisagés
- Construction d'un projet professionnel (une ou plusieurs alternatives)

Méthodologie : entretiens individuels, recherche métiers à partir de divers outils/supports & investigation terrain, exercices de formalisation du ou des projets retenus

Durée : Entre 8 et 10 heures.

3 | PHASE DE CONCLUSION

LES OBJECTIFS – PHASE 3

- S'approprier les résultats détaillés de la phase d'investigation
- Recenser les conditions et moyens favorisant la réalisation du ou des projets professionnels
- Valider définitivement le plan d'actions pour un ou deux projets à court ou moyen terme
- Planifier les besoins éventuels en formations

La phase de conclusion se termine par la présentation d'un **document de synthèse** qui reprend les résultats du bilan. Ces résultats sont la **seule propriété du bénéficiaire**. Ils ne peuvent donc être communiqués à un tiers qu'avec son accord.

Méthodologie : entretien individuel, formalisation et appropriation d'une synthèse retraçant votre parcours, vos projets et plan d'actions

Durée : Entre 2 et 3 heures.

LE SUIVI ORA Coaching

1 | EN COURS DE BILAN

Notre démarche de bilan de compétences a été élaborée sur un rythme et avec des méthodes pédagogiques variées favorisant votre implication et votre plein engagement dans la réflexion de votre futur professionnel.

2 | EN FIN DE BILAN

Une évaluation de satisfaction est pratiquée lors de la dernière séance, par entretien dans un premier temps, puis à l'aide d'un questionnaire.

Nous vous remettons en fin de bilan un certificat de réalisation du bilan de compétences.

L'évaluation des acquis est formalisée en fin de bilan. Elle s'appuie sur les éléments suivants :

- Tests spécifiques, questionnaires 360°
- Face à face pédagogique avec le conseiller : suivi et analyse des recherches et synthèses effectuées par le bénéficiaire
- Suivi et analyse des démarches individuelles engagées par le bénéficiaire : de type enquêtes métier, contact d'entreprises, recherches d'offres d'emploi, statistiques...
- Contribution à la synthèse : contexte du bilan, évolution du bénéficiaire en cours de bilan, projet et plan d'action, avec l'aide du consultant.

3 | EN POST-BILAN

Un questionnaire est envoyé par mail au bénéficiaire 6 mois après la fin de son bilan. Ce questionnaire a pour but de faire un point sur la mise en œuvre du projet professionnel identifié lors du bilan. En parallèle de ce questionnaire, il est proposé au bénéficiaire un entretien individuel de suivi, en face à face ou à distance.

MOYENS TECHNIQUES

En présentiel : pas de moyens spécifiques requis. Disposer d'un ordinateur, d'une connexion Internet et d'une messagerie sont un plus pour favoriser les échanges entre les séances par mail

En distanciel : les moyens requis sont un ordinateur équipé d'une bonne connexion Internet, d'une messagerie et de logiciels de bureautique classiques (traitement de texte, lecture de PDF). Une salle de visioconférence Zoom est réservée pour les séances. Le lien est le même pour toutes les séances et envoyé a minima dans les 48 h avant le début du bilan.

VOTRE COACH CONSULTANTE



Anne-Claire QUENARDELLE – **coach** en dynamique et transition professionnelle et **consultante en Bilan de compétences**. Elle a obtenu la certification Master Coach de l'Institut de Coaching International de Genève et a été formée spécifiquement à la pratique du Bilan de compétences. Sa connaissance des métiers et de l'emploi s'appuie sur une veille informative régulière.

Elle s'inscrit dans une **démarche d'amélioration continue** : veille sur les outils et les approches pédagogiques, remise en question régulière des méthodes de travail, échanges de pratiques avec des pairs, formations, etc.

ORA Coaching est un **organisme certifié Qualiopi** pour ses actions de bilan de compétences et de formation.

Consultez la [Charte éthique et déontologique](#) d'ORA Coaching

SATISFACTION DES CLIENTS

Les chiffres présentés ici sont calculés sur l'ensemble des bilans réalisés entre le janvier 2020 et le septembre 2021. Ils sont issus des questionnaires d'évaluation complétés par les bénéficiaires en fin de bilan et dans le cadre du suivi post-bilan.



100 %
de clients
très satisfaits*



100 %
de bilans aboutis



100 %
Taux de suivi
à 6 mois



19 enquêtes-
terrain réalisées
par les
bénéficiaires

Indicateurs calculés sur la base des bilans de compétences réalisés entre janvier 2020 et le septembre 2021.

Un client très satisfait est un client ayant mis une note de satisfaction générale de 9 ou 10 en fin de son bilan sur une échelle de 1 à 10; 1 = très médiocre - 10 = très satisfaisant. Nature des enquêtes-terrain : enquêtes métier auprès de professionnels, contacts avec centres de formation

Lors du suivi, 6 mois après la fin du bilan de compétences, les bénéficiaires s'expriment sur les impacts qu'ont eu le bilan de compétences pour eux :

Confiance en soi : 67 % en nette évolution, 33 % en progression

Connaissance de soi : 100 % en nette évolution

Capacité à argumenter le projet : 33 % en nette évolution, 67 % en progression

Capacité à réaliser son projet : 67 % en nette évolution, 33 % en progression

DURÉE & TARIFS

Durée totale du bilan de compétences en face à face : 20 à 24 heures

La durée est à définir avec vous lors de l'entretien préalable en fonction de votre situation et de votre demande.

Les tarifs sont affichés sur Mon Compte Formation – Organisme de formation ORA Coaching :

- [Bilan de compétences en 20 h en présentiel](#) ou [en 24 h en présentiel](#)
- [Bilan de compétences en 20 h en distanciel](#) ou [en 24 h en distanciel](#)

Les Conditions Générales de Vente sont disponibles sur demande.



ORA Coaching – Anne-Claire QUENARDELLE | WWW.ORA-COACHING.COM

Siège social : 215 rue de Rome – 60650 Le Mont Saint Adrien | Bureau : 54 rue de Tilloy – 6000 BEAUVAIS
06 88 22 47 93 | acquenardelle@ora-coaching.com | SIRET 823 090 469 00011 | APE 7022 Z | n° d'activité : 32 60 03487 60